



## Taux horaire minimim du smic en vigeur

Par **lolo10**, le **03/02/2015** à **14:17**

Bonjour,

Mon employeur me dit que ma prime d'ancienneté compte pour savoir si mon taux horaire est bien égale au taux horaire du smic. Donc pour mon employeur son calcule est: salaire de base + prime ancienneté =taux horaire du smic en vigueur. Cela me parait bizarre car avec se calcule mon taux horaire de base est inférieure au taux minimum du smic. Merci d'avance pour vos réponses

Par **P.M.**, le **03/02/2015** à **16:32**

Bonjour,

La prime d'ancienneté n'a pas à être incluse au salaire pour voir si le SMIC est respecté et je vous propose [ce dossier...](#)

Par **Franck Smic**, le **13/10/2018** à **14:41**

C'est incroyable ces employeurs qui souhaitent grappiller quelques euros sur le dos des salariés... ils sont dans l'illégalité et pensent que les gens payés au SMIC ne feront pas de vague...

Par **P.M.**, le **13/10/2018** à **15:25**

Bonjour tout d'abord,

Les commentaires de ce genre n'apportent pas grand chose pour répondre au sujet...